



## Pension jamais payer, a qui m'adresser?

Par **niinii**, le **05/12/2011** à **11:48**

bonjours a tous

voila sa fait 1 an et 1 moi que moi et mon ex sommes passer au tribunal pour fixer nos droit par rapport a notre fils 23 mois..

Nous avons eu un PROCES VERBAL D'ACCORD HOMOLOGUE PAR LE JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES. est-ce une decision de justice suffisante?

Sur celle-ci, Monsieur est condamner a payer 100 euros/moi, mais il n'a jamais rien voulu payer. monsieur travail, a une situation stable. J'ai apler un huissier qui ma dit que si je ne trouvais pas les coordoner de son employeur ou de son compte bancaire il ne pourai rien faire? comment puis je faire, puis ce qu'avec monsieur nous avons aucun dialogue?

Par **Laure11**, le **05/12/2011** à **12:29**

Si vous connaissez le village ou la ville qu'il habite, renseignez-vous auprès de la Mairie et (ou) de la Gendarmerie.

Par **niinii**, le **06/12/2011** à **10:52**

la gendarmerie peut m'aider en quoi? je ne peut pas porter plainte pour sa?

Par **Laure11**, le **06/12/2011** à **12:32**

Afin de trouver les coordonnées de son employeur et de sa banque.

Vous montrez à la Gendarmerie le PV du JAF en expliquant votre situation.. Il n'a jamais été question de déposer une plainte !!!